

[Inscriptions dans les écoles publiques, maternelles et élémentaires](#)

25 janvier 2015 - 17 : 19



**Dès le 10 mars 2014 vous pouvez inscrire votre enfant dans une école publique brestoise pour la rentrée scolaire de septembre 2014. Les démarches sont simples et se font auprès de votre mairie de quartier ou à la mairie centrale.**

Muni du certificat d'inscription qui sera délivré par la mairie, vous serez invité à prendre contact avec la directrice ou le directeur de l'école qui procèdera à l'admission de l'élève.

Pour consulter les informations et modalités liées à l'inscription de votre enfant

[Téléchargez le dépliant \(PDF\)](#)

## Horaires dans les mairies

### Mairie Centrale

- de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi
- de 9h à 12 h le samedi (horaires d'été, du 1er juillet au 31 août, de 8h30 à 17h, du lundi au vendredi)

### [Mairies de quartier](#)

- de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi
- de 9h à 12h le samedi (horaires d'été, du 1er juillet au 31 août, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi)

---

Pour plus de renseignements  
Ville de Brest - Direction de l'Enfance  
Service Vie des écoles et patrimoine  
Tél : 02 98 00 88 64